VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

16 16 16

TERRAINS SPLENDIDES DANS LE TROISIEME DISTRICT,

SUCCESSION VACANTE DE PIERRE CANNELLE.

No 81,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 de juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 5 juin 1907 par l'Honorable George R. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

Seize lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1213 (anciennement le No 92 du faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement l'avenue Washington) Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu) désignés comme les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, et montrant sur un plan de L. Surgi, voyer, daté le 9 mars 1836, comme suit: les lots Nos 2 et 9, chacun, 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur 150 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur; les lots Nos 4 à 8, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à l'avenue St Roch (anciennement Washington) sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; les lots Nos 16 à 23, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, le lot No 4 forme l'encoignure de l'avenue St Roch (anciennement l'avenue Washington) et la rue Tonti (anciennement Force), le lot No 16 forme l'encoignure des rues Espagne et Rocheblave (anciennement Vertu). Acquis par Pierre Cannelle de Nicholas Noel Destreyham, par acte pardevant Théo Seghers, notaire, le 14 mars 1836, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 20, page 96.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant James B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE CHARLES M. CHORON.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B—No 82,214.

8 8 8 8 8

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu d'un ordre signé le 4 juin 1907, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

8 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le Nouveau Faubourg Washington, district Donssan, désigné par les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Libérale, les lots 1, 2, 3 faisant face sur la rue Clouet et les lots 4 et 5 dans l'ilet No 1156 anciennement 54 du district Donssan, borné par les rues Clouet, Louise et Libérale (maintenant Miro) et Roroe, (maintenant Tonti) et mesurant comme suit à savoir: Les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Clouet, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds 6 pouces. Le lot No 1 formant le coin de la rue Clouet et de la rue Libérale. Les lots Nos 1, 2 et 3 faisant face sur la rue Libérale, mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Libérale sur une profondeur de 120 pieds; les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin Louisa et Libérale; acquis le 18 septembre 1843, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, livre 34, folio 391.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

CARRÉ D'ILET

DANS LA

Section s'Améliorant Rapidement du Troisième District.

Veuve Rosamond Champagne et als vs W. H. Howcott et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 82,506.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 de la rue Perdido—MERCREDI, le 3 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 22 mai 1907, ledit jugement signé en pleine cour le 26 mai 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété qui suit s'décrire—

Un carré d'ilet situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Music, Arts, Vertu et Magistrat, acquis par Pedro Arambide, par acte pardevant Théodore Seghers, notaire, le 8 août 1836, enregistré dans le Bureau d'aliénations, Livre 20 Folio 593, 594, et aussi dans le Bureau d'aliénations, Livre No 19 Folio 602.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE MARIE JOSEPH INCARNATION.

No 81,831—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 26 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 21 mai 1907, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 et 24, dans l'ilet No 1213 (anciennement l'ilet No 92 dudit faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) et les rues Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu); lesdits lots s'adjoignent et mesurent, d'après un plan par L. Surgi, arpenteur, daté le 9 mars 1836 comme suit, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Espagne et Tonti (anciennement Force) et mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et façade à la rue Tonti (anciennement Force) de 104 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot No 24 adjoint le lot No 1 et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat. 26 mai—26—juin 2 9 16 23 26

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMEET COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 816 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Dameu & Wadill ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906, et d'après ledit plan mesure 202 pieds, 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur en façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et courant à un point marqué piquet C. à la rue du Canal, la portion de terre ci dessus forma un triangle.

Conditions — Comptant L'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1562 RUE JOHNSON,

ENTRE LES RUES LAHARPE ET LAPEYROUSE.

Vente en Partage "In Re" Louis E. Lasserre vs Arthur Burrell et al.

No 81,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et jugement rendus le 15 mai 1907 et signé le 23 mai 1907, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson Frieur, Laharpe et Lapeyrouse, lequel lot est désignée comme le lot A, sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le —— avril 1886, d'après ledit plan le dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Johnson, par une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces, (148 pieds, 11 pouces) entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un billet portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement payable en un an, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire, et les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. PAUL HECKER, encanteur, 840 rue Union.

Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocat pour le demandeur.

A. J. Peters, tuteur ad hoc, pour le mineur Ruth E. Burrell.

A. A. Calongne, avocat du défendeur, Arthur Burrell.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

22 22

LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante du Edouard Maignan.

No 81,206—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 15 mai 1907, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quinze lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien Faubourg Clouet, District Donssan, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet No 1007 (anciennement l'ilet No 48 du Faubourg Clouet, District Donssan) borné par les rues Piété, Désiré, Johnson (anciennement Célestine) et Grant (anciennement Genius), d'après un plan par Edgar Pilié, arpenteur, le 14 décembre 1906, annexé à l'inventaire de la susdite affaire par James B. Grinnage, notaire, lesquels lots mesurent, d'après ledit plan comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Piété et Johnson (anciennement Célestine) 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson (anciennement Célestine) de 120 pieds. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Grant (anciennement Genius), 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Johnson (anciennement Célestine) 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les dits lots de terre sont composés de la totalité des lots originaux Nos 1 à 12 inclusivement désignés sur un plan de Louis Pilié, arpenteur le 17 mai 1833 déposé avec Carlisle Pollock ancien notaire de cette Paroisse, laquelle propriété a été acquise par le dit Edouard Maignan par achat de André Dubuch, par acte pardevant Edward G. Gettachalk, ancien notaire, le 19 février 1857 enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette Paroisse, livre 70, pages 600 et 601.

2° Sept lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 1326 (anciennement l'ilet No 46 de l'ancien faubourg Franklin), bornés par Marigny, Mandeville, Rocheblave (anciennement Vertu), et Dorgenois (anciennement Magistrat) sur un plan déposé avec — Turcaud, ancien notaire, comme plan No 24, lesquels lots mesurent d'après ledit plan, comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure Marigny et Rocheblave (anciennement Vertu) 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur et une façade à la rue Rocheblave (anciennement Vertu) de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rocheblave (anciennement Vertu) sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles; laquelle propriété a été acquise par ledit Edouard Maignan par acte et de André Dubuck d'après un acte devant E. G. Gettachalk, ancien notaire, le 19 février 1857, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 70, pages 600 et 601.

Termes—Comptant sur adjudication

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat

19 mai—19 26—juin 2 8 16 19

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le 1er District.

Grande Résidence Double en Briques à 2 étages, Nos 1556 et 1558 rue du Camp.

—AUSSI—

QUATRE LOTS DE TERRE, ensemble avec deux petites bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James. Bons comme SITE DE FABRIQUE OU COUR DE BARDEAUX.

In re Mme Anne Marie Blanche du Suau de la Croix, Vve d'André Danneby, et als vs Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix.—No 82,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 JUIN 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1907 et signé le 14 mai 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 149 borné par les rues Félicité, Camp, Orange et Magasins, et désignés par les Nos quatre, cinq et six, mesurant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Camp par cent vingt sept pieds dix pouces et sept lignes de profondeur en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1556 et 1558 rue du Camp.

2° Quatre certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le premier district municipal de cette ville, dans l'ilet No 37, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq et six, d'après le plan No 315 déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan ou devis sous la date du 15 décembre 1879, fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1879. Les lots Nos trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Sud Peters ou Nouvelle Levée sur cent seize pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No six mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Market par une profondeur de cent quarante six pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et particulièrement tous les droits, titres et intérêt de quelque nature que ce soit, à deux certaines allées ou passages s'ouvrant respectivement sur les rues Market, South Peters ou Nouvelle Levée, et s'étendant en arrière desdites rues et adjacentes auxdits lots comme il est démontré sur le plan ci dessus mentionné.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être représentée par les billets des acquéreurs faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière vendue, des billets séparés devant être fournis pour la part dudit Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix dans ladite portion de crédit; les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété foncière pour l'année 1907 et devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente lesquels devront être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs lesquels doivent aussi payer pour les frais de tous les certificats de transfert, hypothèque et autres, l'encanteur devant signer les actes de vente et recevoir le prix.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. M. Querrouze, Avocat.

16 mai—16 19 26—juin 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.

Incluant plusieurs bonnes résidences.

Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"

A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la

Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 82,208, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux, laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds; de là, une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces; le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 195 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 8 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire; et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, la dite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir—Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur, sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête; le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crête, par environ onze arpents, quinze "toises" et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et onze arpents, dix neuf "toises" et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une petite portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion du No 9, est désignée par le même No sur un plan de J. Pilié, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot et de la veuve François Grillot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6, 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot, sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1866, au procès de Veuve François Grillot vs Jean Menard, No 15,623, Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 292.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pied six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de la une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds, huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française, sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedescleaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grillot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedescleaux, le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kermion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan ou devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 482 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 463 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond; les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de prolargeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans commutation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de

MARTIN WEYDIG.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée: Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 7 juin 1907, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, 732 rue Poydras, MERCREDI, le 19 juin 1907, à 11 heures a. m.

1° Le fonds entier du magasin et les affaires de l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils, en bloc.

2° Les rayons, vitrines, comptoirs, installations de tout genre, outils et tous autres effets mobiliers de l'ancienne raison sociale de Mar in Weydig et fils, en bloc.

3° Les comptes courants de l'ancienne raison sociale de Weydig et fils, en bloc.

4° Le terme du bail non-expiré des lieux 732 rue Poydras, occupés comme un magasin par l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils.

5° Au cas de l'insuccès de la vente dudit terme non-expiré du bail, alors je vendrai le droit d'occupation des dits lieux jusqu'au 1er octobre 1907.

Condition—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 318, rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

9 juin—9 16 19

Freed & Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Ste Anne, entre les rues Salcedo et Lopez.—Succession de Serephine Barbarin—No 82,666—Cour Civile de District, Division C.

PAR F